

L'EVALUATION D'UN TPE

Généralités

La démarche et le travail sont notés par les professeurs qui encadrent le TPE (/8 points)

Un jury composé de deux autres professeurs évalue votre production finale , et vos synthèses (/6 points) et vos capacités à la défendre à l'oral (/6 points).

Les TPE sont **obligatoires** et sont sanctionnés par une évaluation faisant partie des **épreuves anticipées du baccalauréat**, seuls les **points au dessus de la moyenne** sont pris en compte.. Le **coefficient est de 2**.

Ils peuvent permettre d'obtenir **des points pour le bac** (jusqu'à 20 avec coefficient). C'est donc une épreuve très rentable. Chaque année, des candidats obtiennent des mentions grâce aux TPE, d'autres évitent d'aller à l'oral de rattrapage.

Les critères

- la **synthèse écrite individuelle**

Destinée à récapituler les étapes de la démarche et à en expliciter la cohérence et la finalité, elle reprend les raisons du

choix du sujet, le parcours suivi, un bilan personnel du travail et la bibliographie. Elle engage à la réflexion et aide à pré-parer la prestation orale. Elle ne dépasse pas une à deux pages, si possible dactylographiées à l'aide d'un logiciel de traitement de texte, et est communiquée aux enseignants avant les séances d'évaluation.

- la **production concrète** : dossier , site internet , powerpoint , représentation théâtrale

- la **présentation orale** :Les élèves auront le souci de s'y préparer, en s'appuyant sur leur synthèse, et d'en régler à l'avance les détails matériels

(panneaux, transparents, magnéscope, ordinateurs portables

Les capacités prise en compte

- capacité à sélectionner et à analyser les informations
- capacité à adapter la démarche au sujet
- pertinence de la production au regard du sujet ;
- clarté et pertinence de la synthèse écrite ;
- capacité à défendre oralement son travail et à répondre aux questions ;
- implication personnelle dans le travail en équipe.

L'évaluation s'appuie sur le carnet de bord, qui n'est pas évalué en tant que tel, mais permet d'apprécier

- la démarche de l'élève sur l'ensemble de l'année
- son degré d'autonomie ;
- son investissement ;
- la qualité de ses recherches ;
- sa capacité à affiner sa problématique en fonction de la documentation trouvée ;
- sa faculté à prendre en compte les remarques et suggestions de ses camarades et des enseignants.